

# L'ALGÉRIE

**Capitale :** Alger

**Superficie :** 2,382 millions km<sup>2</sup>

**Population :** 44,2 millions d'habitants



**Villes principales :** Oran, Constantine, Sétif, Skikda, Bejaïa

**Langues officielles :** Arabe, berbère et français

**Devise :** Dinar algérien (DZD), 1 EUR = 148.2355 DZD

**PIB :** 143.2 milliards d'euros en 2020, 3 310 EUR par habitant

**IDH :** 0,75/1 (2019)

**Fête nationale :** 1er novembre

**Décalage horaire :** -1 heure en été



## **Potentiel commercial :**

L'Algérie est un pays qui s'est fortement développé ces dernières années grâce à son abondance pétrolière. Ce secteur représente plus de 85% de ses exportations ce qui rend l'économie algérienne dépendante de ses partenaires extérieurs.

La crise sanitaire a malheureusement affecté la balance commerciale du pays avec un recul de 20% entre 2019 et 2020.

Toutefois, avec comme premiers partenaires commerciaux la Chine, la France et l'Italie elle assure une diversité de produits importés à ses consommateurs tels que les denrées alimentaires, céréales, produits laitiers mais aussi biens de consommation avec notamment l'électroménager.

En effet, ce pays maghrébin est réputé pour ses nombreux échanges avec la France, notamment Marseille grâce à sa proximité. L'accord bilatéral entre l'Union Européenne et l'Algérie renforce encore

plus ces échanges et garantit une diminution voire une totale exonération des droits de douane à l'import.

Le pays est très réactif face aux produits d'électroménager que nous proposons, toutefois en raison du risque pays et commercial élevé, la remise documentaire est privilégiée pour les transactions franco-algérienne.

Le transport maritime en conteneur complet est également privilégié pour diminuer les risques sur la marchandise. De plus, le transit time n'étant que de 2 jours, la marchandise est rapidement acheminée depuis Marseille jusqu'à Alger (environ 800km).

**Pour importer en Algérie :**

Disposer de la facture domiciliée auprès d'une banque agréée en Algérie ; la copie du registre du commerce de droit Algérien ; la copie de la carte fiscale délivrée par les services fiscaux territorialement compétents ; tout autre document exigible comme formalité administrative particulière, ou pour le bénéfice d'un avantage fiscal lié à un régime préférentiel (EUR 1).

Obligation d'étiqueter la marchandise avant l'importation en langue national et de fournir une notice complémentaire en arabe.